

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

DELIBERATIONS

Travaux de remplacement de toiture sur un bâtiment communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la toiture d'une partie du bâtiment communal de l'ex ferme Brunson, sis rue du Maréchal Foch est dans un état de dégradation avancé. Il propose de faire entreprendre des travaux de remplacement de cette toiture dès que possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces travaux.

Abandon de l'acquisition de parcelles départementales

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait accepté d'acquérir des parcelles départementales (cadastrées AE 237- 239 et pour partie AE 235- 236). Cependant suite à de nombreux changements dont le transfert de la compétence « activité économique » à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, l'augmentation des frais notariés, certains points des conditions particulières du projet d'acte notarié ne convenant plus, le conseil municipal après en avoir délibéré, abandonne le projet d'acquisition de ces parcelles qui ne présentent plus aucun intérêt pour la commune car il s'agit d'une voie de desserte.

Désignation du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la commune aura lieu en 2019, pour ce faire un coordonnateur communal doit être désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Sandrine PLIER comme coordonnateur communal.

DIVERS

Point sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier informe le conseil municipal de l'état d'avancement des différents chantiers notamment ceux de la rue du Maréchal Foch, rue de Bellevue, du projet de la MAM, de la restauration des peintures du chœur de l'église de Glaire.

Point sur l'A.C.M. (centre aéré)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GILLERON, adjoint au Maire afin de faire un point sur le centre aéré. Ce dernier informe le conseil municipal que les associations contactées par la commune pour reprendre l'organisation de l'A.C.M. de cet été, n'ont pu répondre favorablement, suite à des difficultés de recrutement de directeur. La Fédération Familles Rurales s'est engagée pour le relancer dès juillet 2019. Pour cet été, les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants au centre aéré de Givonne, organisé par F.R., la commune mettra à disposition des familles de Glaire ou dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de la commune ou encore dont les grands parents sont domiciliés sur Glaire, une navette gratuite pour les transporter jusque Givonne. Une information sera diffusée via le flash info et les écoles.